

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser du retard de ce numéro. Nous avons perdu dans l'incendie de l'Imprimerie Française le numéro entier prêt à être mis à la poste. Il nous faudra un mois pour être de nouveau à date.

ARTICLES ORIGINAUX

A PROPOS DES ÉLECTIONS (1)

Les élections des gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens vont avoir lieu au mois de juillet. Deux grandes questions sont, on peut le dire, à l'ordre du jour, savoir : la création d'un bureau central d'examineurs, l'opportunité de réduire le nombre et de modifier le mode d'élection des Gouverneurs. Trop de nos confrères se désintéressent complètement de ces élections au point que, dans un certain district comprenant 55 médecins, les 45 médecins canadiens-français, c'est-à-dire la majorité, se trouvent représenté par un médecin anglais.

A cette indifférence il y a plusieurs raisons : l'une d'elles est que beaucoup de nos confrères ne se rendent pas un compte exact du rôle effectif que pourrait jouer le Collège des Médecins s'il se sentait appuyé d'une façon efficace par la majorité de la profession. En raison même de cette apathie et de cette indifférence générale, le gouverneur, une fois nommé, souvent sans aucun mandat défini, apparaît et effectivement agit non pas comme le représentant de la Profession dont il émane, mais comme le représentant d'un groupe aux intérêts duquel il travaille. Il y a encore trop à faire pour améliorer la situation de la profession médicale dans la province de Québec, trop d'intérêts généraux à défendre, pour qu'il nous soit permis de disperser nos forces comme nous le faisons dans une série de petites guerres intestines dont nous sommes les premiers à souffrir. Une autre cause à cette indifférence est, il faut bien le dire, que beaucoup ne sont pas

en règle avec le Collège ayant oublié de payer leur contribution annuelle, certains ayant même des arriérés de plusieurs années. Le remède à un pareil état de choses n'est pas difficile à trouver si les médecins veulent bien se convaincre que leurs intérêts particuliers se trouvent étroitement liés aux intérêts généraux de la profession. Or, il nous semble que, pour le moment, la question d'intérêt général qui prime toutes les autres est d'arriver à faire du Collège des Médecins non pas l'expression divisée d'un certain nombre de groupes mais bien au contraire l'expression synthétisée de la majorité des membres de la profession, et pour cela il nous semble que les premières réformes à faire aboutir devraient être :

1o. La diminution du nombre des gouverneurs ;

3o. L'augmentation de l'indemnité attachée à la fonction, de telle façon que ceux qui acceptent de prendre en main les intérêts de la profession puissent le faire sans préjudice à leurs intérêts personnels.

Un Collège ainsi élu, expression immédiate de la majorité de la Profession et payé par elle pour faire respecter ses droits, exécuter sa volonté, aboutir ses vœux, serait en mesure de faire œuvre utile. Quand un semblable Collège parlera par la voix de son Président, il parlera véritablement au nom de la majorité de la Profession et on le saura, alors qu'aujourd'hui quand une question d'intérêt général est en jeu, il nous faut encore avoir recours à un espèce de referendum bâtard, sans ordre et sans méthode, pour venir appuyer la voix de notre Président.

L'humiliation que la Profession a subie à Québec au cours de la dernière session devrait être cependant suffisante pour réveiller de son apathie tout médecin qui a une ambition plus haute que de suffire à sa pitance journalière.

C'est aux médecins qui s'en sentent le courage de se mettre à la tête d'un mouvement de réforme qui, de l'aveu de beaucoup, s'impose. Le rôle d'un journal même et peut-être surtout médical, n'est pas d'imposer ses vues ni de se mettre à la remorque d'un groupe, fut-il un groupe très influent, si ce journal, comme est le nôtre, a la prétention d'être l'organe de la profession. Son rôle est de savoir parfois sonner le rallie-

(1) Nous rappelons, une fois encore à nos lecteurs, que tout article pour être publié dans ce journal doit porter la signature de son auteur qui, de ce fait devient seul responsable. Les articles signés de pseudonymes ne sont pas acceptés estimant que tout homme doit avoir le courage de soutenir ses idées de sa signature. Tout article non signés paru dans ce journal émet directement du Bureau de Direction qui en est solidairement responsable. Toute réponse doit être adressée au Secrétaire-Général.